

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Schimmel

Nom commercial du produit :	MoisissuresX Additif anti-moisissures (SchimmelX Anti Schimmel Zusatz)		
Numéro du produit :	038513144	Version (Révision) :	3.0.0 (2.1.0)
Date d'exécution :	10.01.2018	Date d'édition :	10.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MoisissuresX Additif anti-moisissures
(SchimmelX Anti Schimmel Zusatz) (038513144)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

PC8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Secteur d'utilisation

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Glutolin Renovierungsprodukte GmbH

Rue : Im Schedetal 1

Code postal/Lieu : 34346 Hann. Münden

Téléphone : +49 (0)5541 7003-03

Telefax : +49 (0)5541 7003-50

Contact pour informations :

E-mail (personne compétente) : sds@glutolin.de

Site web : www.glutolin.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)5541 7003-41/-64

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ;

N°CAS : 55965-84-9

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	MoisissuresX Additif anti-moisissures (SchimmelX Anti Schimmel Zusatz)		
Numéro du produit :	038513144	Version (Révision) :	3.0.0 (2.1.0)
Date d'exécution :	10.01.2018	Date d'édition :	10.01.2018

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale de l'élimination des déchets.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Composée de: Dérivés d'isothiazolinone, additifs et eau

Composants dangereux

MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ;
N°CAS : 55965-84-9

Poids : < 0,5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE ; N°CE : 247-761-7; N°CAS : 26530-20-1

Poids : < 0,5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	MoisissuresX Additif anti-moisissures (SchimmelX Anti Schimmel Zusatz)		
Numéro du produit :	038513144	Version (Révision) :	3.0.0 (2.1.0)
Date d'exécution :	10.01.2018	Date d'édition :	10.01.2018

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. ne pas laisser sécher le produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages.

Mesures de lutte contre l'incendie

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	MoisissuresX Additif anti-moisissures (SchimmelX Anti Schimmel Zusatz)		
Numéro du produit :	038513144	Version (Révision) :	3.0.0 (2.1.0)
Date d'exécution :	10.01.2018	Date d'édition :	10.01.2018

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker en plein air. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Ne pas stocker à des températures de moins de : Éviter le refroidissement en deçà de 0°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Solutions spécifiques au domaine

Code du produit : GISBAU - GISCODE / Produkt-Code: entfällt

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

lunettes à coques

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains : gants de caoutchouc. PVC (Chlorure de polyvinyle)

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection. enlever les vêtements souillés, imprégnés

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir aussi rubrique 6, 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur

caractéristique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	MoisissuresX Additif anti-moisissures (SchimmelX Anti Schimmel Zusatz)		
Numéro du produit :	038513144	Version (Révision) :	3.0.0 (2.1.0)
Date d'exécution :	10.01.2018	Date d'édition :	10.01.2018

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :		env.	0	°C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :		env.	100	°C	
Point éclair :			non applicable		Brookfield
Température d'ignition :			non applicable		
Pression de vapeur :	(20 °C)	env.	23	hPa	
Densité :	(20 °C)	env.	1	g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		non applicable		
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		soluble		
pH :		env.	7		
Temps d'écoulement :	(20 °C)		10	s	DIN gobelet 4 mm
Valeur de COV :		<	1	g/l	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

néant, à l'utilisation appropriée

10.6 Produits de décomposition dangereux

néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Aucune donnée disponible

Effet irritant et caustique

Aucune donnée disponible

Sensibilisation

Aucune donnée disponible

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	MoisissuresX Additif anti-moisissures (SchimmelX Anti Schimmel Zusatz)		
Numéro du produit :	038513144	Version (Révision) :	3.0.0 (2.1.0)
Date d'exécution :	10.01.2018	Date d'édition :	10.01.2018

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

11.5 Informations complémentaires

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

Effets dans les stations d'épuration

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

07 04 01

Désignation des déchets

eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Code des déchets conditionnement

15 01 02

Désignation des déchets

emballages en matières plastiques

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	MoisissuresX Additif anti-moisissures (SchimmelX Anti Schimmel Zusatz)		
Numéro du produit :	038513144	Version (Révision) :	3.0.0 (2.1.0)
Date d'exécution :	10.01.2018	Date d'édition :	10.01.2018

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- ce produit est pas soumis à à règlement Détergents CE no. 648/2004.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

- n'est pas soumis à cette directive.

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides

Produits biocides directive (528/2012/CE):

- Concentré pour la protection des produits pendant le stockage (25 ml/l de produit à base d'eau); Groupe principal 2, type de produit 6, type de produit 7

-100g contiennent: 0,06g Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-ISO-thiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 0,01g 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one.

-- Marquage de toute publicité:

-Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.-

Ce marquage est aussi valable pour produits, qu'il ne faut pas marquer suivant les CLP réglementation (EU/1272/2008) ou l'ordonnance de matière de danger.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	MoisissuresX Additif anti-moisissures (SchimmelX Anti Schimmel Zusatz)		
Numéro du produit :	038513144	Version (Révision) :	3.0.0 (2.1.0)
Date d'exécution :	10.01.2018	Date d'édition :	10.01.2018

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311+H331	Toxique par contact cutané ou par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
